

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-114 du 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 14 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 3 septembre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes Maryse GARIN, Catherine GERARD, Raphaëlle MAGGIOTTO, Dorothée LEGRAND, Françoise LETURCQ,

Mm Jean François LALY, Jacques MAURER, Bernard BRONNIART, Denis WERBROUCK, Eugène DELAMBRE, Guy ALEXANDRE, Patrick VISENTIN, Jean Charles DERUE, Daniel TABARY, Denis BIZART, Lionel ANTINORI, Gabriel TRANNIN, Patrice WELELE, Michel POUILLAUDE, Christophe DAMBRINE, Daniel BOUQUILLON.

Mme Dorothée LEGRAND, absente et excusée a été suppléée par M. Alain DEFRENNE,
M. Patrick VISENTIN, absent et excusé a été suppléé par M. Alain LESAGE,
M. Jean Charles DERUE, absent et excusé a été suppléé par M. Jean Louis COURTY,
M. Daniel TABARY, absent et excusé a été suppléé par M. Georges DITTE,
M. Michel POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par M. Lionel DEMARLE,
M. Daniel BOUQUILLON, absent et excusé a été suppléé par Mme B. BUISSET,

Mme Maryse GARIN, absente et excusée a donné pouvoir à M. André LEJOSNE,
Mme Catherine GERARD, absente et excusée a donné pouvoir à Mme Anne Marie BARBIER,
Mme Raphaëlle MAGGIOTTO, absente et excusée a donné pouvoir à M. Fabien SELLIER,
Mme Brigitte MERLIN, absente et excusée a donnée pouvoir à M. Gérard DUE,
Mme Françoise LETURCQ, absente et excusée a donné pouvoir à M. Jacques CAPELLE
M. Jean François LALY, absent et excusé a donné pouvoir à M. Hervé COPIN.

Objet : Commission Fonds de Concours – Exercice 2020.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté le choix de l'intercommunalité d'apporter un soutien financier aux communes, membres de l'intercommunalité par rapport à des projets d'investissement dans le cadre du dispositif des fonds de concours.

Monsieur le Président rappelle la délibération 2015-026 du 17 avril 2015 ayant créé une enveloppe budgétaire permettant d'attribuer des fonds de concours sur des projets d'intérêt communal ou d'intérêt supra-communal déterminés par les critères fixés par la délibération instituant le dispositif après avis d'une commission d'élus désignés chaque année par le conseil communautaire.

Monsieur le Président précise que cette commission fonds de concours est composée de sept membres titulaires et de sept membres suppléants désignés parmi les conseillers communautaires titulaires de l'intercommunalité. Cette commission est chargée de décider de la répartition des enveloppes financières

votées dans le cadre des budgets de l'intercommunalité au regard des critères fixés par le conseil communautaire.

Monsieur le Président rappelle également le principe de représentation des communes au sein de cette commission en limitant par un seul élu et en renouvelant chaque année la représentativité des communes sans qu'un même élu puisse siéger deux fois dans la même mandature.

Monsieur le Président propose ensuite de procéder à la désignation des membres appelés à siéger pour l'exercice 2020.

Après en Avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de désigner en qualité de membres titulaires : Messieurs Daniel BOUQUILLON, Jean François DERCOURT, André Marie LECAT, Philippe LESAGE, Jean Claude MAYEUX, Laurent MUCHEMBLED, Thierry ROUCOU ;
- de désigner en qualité de membres suppléants : Messieurs Benoît CAILLE, Jean Jacques COTTEL, Jean Luc DESCAMPS, Daniel DHOUAILLY, Bernard DOBOEUF, Philippe LEFORT, Yannick MEMBRE.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 septembre 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président

Jean-Jacques COTTEL

Le Président

Jean-Jacques COTTEL

2020-114 du 14/09/2020
*Désignation Commission
Fonds de concours.*